

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT

AGENCE URBAINE DE CASABLANCA

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, l'Agence Urbaine de Casablanca organise un concours de recrutement des profils suivants :

Poste	Nbr de postes	Diplôme	Expérience
Architecte	05	Diplôme d'Architecte	Débutant ou ayant une première expérience
Auditeur et contrôleur de gestion	01	Master ou équivalent option audit et contrôle de gestion	Débutant ou ayant une première expérience
Ingénieur en Génie Civil	01	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil ou Bâtiment	Débutant ou ayant une première expérience
Géomaticien	01	Diplôme d'Ingénieur, Master ou équivalent	Débutant ou ayant une première expérience
Technicien Spécialisé Géomètre-Topographe	06	Diplôme de technicien spécialisé Géomètre-Topographe	Débutant ou ayant une première expérience
Technicien Spécialisé en Architecture et Génie Civil	06	Diplôme de technicien spécialisé en Architecture et Génie Civil	Débutant ou ayant une première expérience

I- Conditions de candidature :

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus.
- Titulaires d'un diplôme délivré par les instituts et écoles nationaux ou les universités publiques marocaines ou d'un diplôme reconnu équivalent.

II- Epreuves :

Après l'examen des dossiers, les candidats retenus seront convoqués pour participer au concours qui se déroulera comme suit :

Epreuve	Durée
Epreuve Ecrite : se rapportant à la spécialité demandée.	3 heures
Epreuve orale : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé	30 minutes

Chaque épreuve est sanctionnée par une note chiffrée de 0 à 20.

- Ne sont admissibles pour l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu au moins une note de 10/20 à l'épreuve écrite.
- Ne sont admis définitivement que les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'épreuve orale, une note supérieure ou égale à 10/20 dans la limite des postes pourvus.
- La liste des candidats définitivement admis et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

III- Affichage du résultat du concours :

La liste des candidats retenus pour passer les épreuves écrites, la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, la liste nominative des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site web de l'Agence Urbaine de Casablanca www.auc.ma.

- ☑ Toute personne intéressée, par l'un des postes et possédant les qualifications requises, est invitée à postuler via le lien <https://auc.ma/recrutement/offres-demploi/> et ce, au plus tard **le 10 Septembre 2021 à minuit.**

NB : La date et le lieu du concours écrit seront communiqués aux candidats ultérieurement.